

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 26

Votants : 26

L'an deux mille vingt, le 04 juin à 20 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du centre culturel « Les Arcades » sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Mathilde FELD, Manuel ROQUE, Josette BERNARD, Alain Zabulon, Véronique CORNET, Pierre MARCHIVE, Fabienne IDAR, François MONNERIE, Laurence CRASSANT, Alain REY, Aurore DUPRAT, Frédéric GUERIN, Maryne PHILIPPE, Pierre MARTIN, Corrine LAGUNA, Didier LOUBET, Natacha SCHMITTER, Hervé PHELIPAT, Raquel NIETO JURADO, Pierre HUGUET, Yann CHAIGNE, Michèle MAT, Yoann MALEYRAN

Corrine LAGUNA est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 29 mai 2020

DELIBERATION N°24-20

OBJET : MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD DE CREON

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le Décret n°2005-1260 du 4 octobre 2005 et notamment l'article 1, fixe la composition des conseils d'administration des établissements publics sociaux et médico-sociaux locaux et aux modalités de désignation de leurs membres.

Ce décret prévoit trois représentants de la Collectivité Territoriale de rattachement, dont le Maire (membre de droit). Les deux autres membres sont élus par le conseil municipal à bulletin secret, à la majorité absolue au 1er tour, à la majorité relative au 2ème tour.

Monsieur le Maire propose en vertu de l'article L2121-21 de ne pas procéder au scrutin secret mais de recourir au vote à main levée. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide de voter à main levée.

Un seul membre sera élu lors de la séance du 04 juin 2020. En effet, suite à la démission d'une conseillère municipale, la suivante de liste n'est pas encore installée dans sa fonction de conseillère municipale mais elle a fait connaître sa volonté de se présenter à la fonction de membre au conseil d'administration de l'EHPAD. Cette élection sera remise à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal du 11 juin pour le second membre.

Le conseil municipal de Créon procède au vote d'un des deux représentants :

1) Josette BERNARD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, élit Madame Josette BERNARD représentante de la commune de Créon au Conseil d'administration de l'EHPAD.

M Pierre GACHET, Maire, Membre de droit.



Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures

Pierre GACHET
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 26

Votants : 26

L'an deux mille vingt, le 04 juin à 20 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du centre culturel « Les Arcades » sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Mathilde FELD, Manuel ROQUE, Josette BERNARD, Alain Zabulon, Véronique CORNET, Pierre MARCHIVE, Fabienne IDAR, François MONNERIE, Laurence CRASSANT, Alain REY, Aurore DUPRAT, Frédéric GUERIN, Maryne PHILIPPE, Pierre MARTIN, Corrine LAGUNA, Didier LOUBET, Natacha SCHMITTER, Hervé PHELIPAT, Raquel NIETO JURADO, Pierre HUGUET, Yann CHAIGNE, Michèle MAT, Yoann MALEYRAN

Corrine LAGUNA est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 29 mai 2020

DELIBERATION N°25-20

OBJET : DELEGUES DU SIAEPA (SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDICTION D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE BONNETAN.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Créon est adhérente au SIAEPA de Bonnetan pour les compétences eau potable, assainissement non collectif, assainissement collectif et la compétence défense extérieure contre l'incendie (la création et la maintenance des points d'eau incendie et le schéma directeur).

Il convient d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne les délégués suivants :

1/ Titulaire : Pierre GACHET

2/ Suppléant : Alain REY



Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus

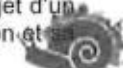
Au registre sont les signatures

Pierre GACHET
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Tél : 05.57.34.54.54 • Fax : 05.57.34.54.46 • Courriel : contact@mairie-creon.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 26

Votants : 26

L'an deux mille vingt, le 04 juin à 20 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du centre culturel « Les Arcades » sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Mathilde FELD, Manuel ROQUE, Josette BERNARD, Alain Zabulon, Véronique CORNET, Pierre MARCHIVE, Fabienne IDAR, François MONNERIE, Laurence CRASSANT, Alain REY, Aurore DUPRAT, Frédéric GUERIN, Maryne PHILIPPE, Pierre MARTIN, Corrine LAGUNA, Didier LOUBET, Natacha SCHMITTER, Hervé PHELIPAT, Raquel NIETO JURADO, Pierre HUGUET, Yann CHAIGNE, Michèle MAT, Yoann MALEYRAN

Corrine LAGUNA est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 29 mai 2020

DELIBERATION N°26-20

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DES MARCHES PUBLICS (CAO)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 5 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Monsieur le Maire propose en vertu de l'article L2121-21 de ne pas procéder au scrutin secret mais de recourir au vote à main levée. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide de voter à main levée.

ELIT

Président de la commission d'appel d'offres : Pierre GACHET

Les délégués titulaires sont :

A : Pierre HUGUET

B : Hervé PHELIPAT

C : Alain REY

D : Didier LOUBET

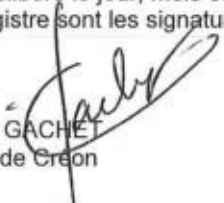
E : Fabienne IDAR

Les délégués suppléants sont :

- A : Yann CHAIGNE
- B : Pierre MARTIN
- C : Mathilde FELD
- D : Frédéric GUERIN
- E : Aurore DUPRAT



Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures


Pierre GACHET
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 26

Votants : 26

L'an deux mille vingt, le 04 juin à 20 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du centre culturel « Les Arcades » sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Mathilde FELD, Manuel ROQUE, Josette BERNARD, Alain Zabulon, Véronique CORNET, Pierre MARCHIVE, Fabienne IDAR, François MONNERIE, Laurence CRASSANT, Alain REY, Aurore DUPRAT, Frédéric GUERIN, Maryne PHILIPPE, Pierre MARTIN, Corrine LAGUNA, Didier LOUBET, Natacha SCHMITTER, Hervé PHELIPAT, Raquel NIETO JURADO, Pierre HUGUET, Yann CHAIGNE, Michèle MAT, Yoann MALEYRAN

Corrine LAGUNA est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 29 mai 2020

DELIBERATION N°27-20

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE ELU AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

M. le Maire indique qu'il faut désigner un représentant du Conseil Municipal au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS) en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne Mme Maryne PHILIPPE en qualité de déléguée élue du CNAS.



Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures

Pierre GACHET
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 26

Votants : 26

L'an deux mille vingt, le 04 juin à 20 h 15, le Conseil Municipal de la Commune de Créon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du centre culturel « Les Arcades » sous la présidence de M Pierre GACHET, Maire.

Présents : Pierre GACHET, Sylvie DESMOND, Stéphane SANCHIS, Mathilde FELD, Manuel ROQUE, Josette BERNARD, Alain Zabulon, Véronique CORNET, Pierre MARCHIVE, Fabienne IDAR, François MONNERIE, Laurence CRASSANT, Alain REY, Aurore DUPRAT, Frédéric GUERIN, Maryne PHILIPPE, Pierre MARTIN, Corrine LAGUNA, Didier LOUBET, Natacha SCHMITTER, Hervé PHELIPAT, Raquel NIETO JURADO, Pierre HUGUET, Yann CHAIGNE, Michèle MAT, Yoann MALEYRAN

Corrine LAGUNA est désignée secrétaire de séance.

Date de la convocation : 29 mai 2020

DELIBERATION N°28-20

OBJET : DESIGNATION DE TROIS DELEGUES « UNION DES VILLES BASTIDES ».

M. le Maire indique qu'il faut désigner des représentants du Conseil Municipal au sein de l'association Union des Villes Bastides :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne :

- Sylvie DESMOND
- Yann CHAIGNE
- Corrine LAGUNA

en tant que représentants du Conseil Municipal au sein de l'association Union des Villes Bastides.



Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures

Pierre GACHET
Maire de Créon

Transmise au Représentant de l'Etat le :

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.